

la lettre de l'Entente

Printemps 2020 (édition numérique) LETTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES villes soeurs

En cette période si particulière que nous traversons, la vie s'est, pour nombre d'entre nous, figée dans un univers quotidien pas facile, plus ou moins agréable en fonction de la nature du lieu d'habitation, de la présence ou non de ses enfants, de l'inquiétude liée à l'état de santé de proches.

D'autres, vont travailler chaque jour, parfois la peur au ventre, et ils méritent un immense coup de chapeau : l'ensemble des

personnels soignants et travaillant dans les hopitaux, les EHPAD, les pharmacies, les travailleurs sociaux, les personnels des commerces de détail ou des grandes surfaces, les transporteurs, les employés des entreprises qui travaillent pour l'industrie pharmaceutique et toutes les industries dont nous avons besoin pour vivre, les agriculteurs et tous les acteurs qui produisent les denrées, les facteurs, les personnels des entreprises chargées de la collecte des déchets, les personnels d'accueils des déchèteries etc.

Le confinement nous empêche de proposer la distribution d'une Lettre de l'Entente classique dans votre boîte à lettres. C'est donc une **version numérique** que nous vous proposons pour répondre notamment aux questions que vous pouvez vous poser et qui concernent le fonctionnement de la Communauté de Communes ou qui sont en lien avec ses compétences.



Deux assistantes maternelles témoignent P.2-3

Aides aux entreprises : les liens utiles P.5

Des idées pour occuper vos enfants P.7

Déchets : pensez au compost P.11

Respectez les règles de confinement, prenez soin de vous

Confinement : deux assistantes...

En cette période de confinement et de crise sanitaire, l'activité des assistantes maternelles a considérablement diminué : de nombreux parents se retrouvent au chômage technique et gardent leurs enfants à la maison. D'autres continuent tout de même d'accueillir des enfants de soignants ou de personnes qui continuent à travailler. Deux d'entre elles ont accepté de témoigner et de nous parler de leur quotidien mais également de donner quelques conseils précieux sur la manière d'occuper les jeunes enfants durant ces journées parfois très longues.

Aurélie Roult (Eu)

Lettre de l'Entente : Comment se passe votre quotidien?

J'accueille actuellement, en plus de mes deux enfants (10 et 6ans) deux enfants (2 ans et 5 mois), dont l'un des parents est soignant.

Les parents me déposent les enfants dans l'entrée de notre maison sur un tapis, que je nettoie à chaque arrivée et chaque départ d'enfants. Les parents se sont préalablement lavés les mains avec la solution désinfectante dans leur véhicule. Je me suis également lavée les mains avant l'arrivée des enfants et au départ des parents.

Les parents comprennent qu'ils ne peuvent aller dans toutes les pièces. Cela avait d'ailleurs déjà été mis en place avant cette crise sanitaire. Tout au long de la journée, je nettoie au maximum, toutes les surfaces que les enfants touchent et même celles auxquelles ils n'ont pas accès. Je porte une attention plus particulière au tapis de change, le plan de salle de bain, après chaque change de chaque enfant, les jouets et jeux, livres, les toilettes à chaque passage, le plan de travail, cuisine, le plus possible, les poignées de portes et placards, et bien-sûr lavage des mains avant et après chaque choses, repas, changes, mouchage... Les mains des enfants sont lavées très régulièrement, même les plus petits... Et les transmissions d'informations sont faites par écrit.

LDE : comment réagissent les enfants ?

Je pense que même les plus petits ressentent les choses, les enfants sont des éponges émotionnelles, donc oui ils le ressentent.

Pour les plus grands, il faut beaucoup échanger, et écouter ce qu'ils en pensent ou leurs angoisses, Ces échanges permettent de les apaiser.

Pour les plus petits, il est vrai que c'est plus difficile, mais il faut essayer au maximum de garder un rythme, des habitudes, cela les rassure.



LDE : Quelles seront selon vous les conséquences de cette crise sanitaire ?

Pour notre métier, j'espère qu'il sera reconnu d'avantage, Nous sommes au devant nous aussi, avec l'organisation de notre espace de travail et familial, les angoisses des parents, des enfants (ceux que l'on accueille et les nôtres), et nos angoisses personnelles. Je pense que l'on devrait être davantage formées, et aussi que l'on soit suivies (je parle du passage du CAP assistant éducatif petite enfance) dans notre quotidien, sur notre lieu de travail à proprement parlé. J'espère que nous aurons une reconnaissance pour nos efforts, Il le faut en tout cas, sinon plusieurs d'entre nous risquent de renoncer et cela ne sera pas sans poser de problèmes pour les parents qui travaillent.

LDE : Auriez-vous quelques petits conseils pour les parents qui cherchent à occuper leurs enfants ?

Les petits conseils ou petits trucs(rires) il n'y en a pas vraiment. C'est difficile, mais les parents verront nos conditions réelles de travail et s'apercevront que nous sommes de VRAIES professionnelles. Pour les plus grands enfants, il faut échanger et les encourager à faire et découvrir de nouvelles choses, pourquoi pas les passions des parents ou l'inverse.

Pour les plus petits ce qui est important vraiment c'est de les garder structurés, (levé, activité, repas, sieste, temps libre, jeux libres...). Une chose importante également, dans cette génération ou tout va vite et où l'on veut obtenir des résultats immédiats, il faut savoir que laisser des enfants s'ennuyer, c'est les laisser rêver...

... maternelles témoignent

Angélique Rasse (Buigny-Les-Gamaches)

LDE : Quelle est votre activité en cette période de confinement ?

Je garde normalement 3 enfants. Depuis le confinement je n'en ai plus que 2 puisqu'une des mamans est au chômage partiel.

Les 2 autres enfants ont des parents qui travaillent en lien avec la santé, pharmacien et aide-soignante) ils ont respectivement 27 et 23 mois.

Il a fallu cependant faire quelques changements en raison de l'emploi du temps d'une maman qui commençait plus tôt le matin. Mais il était tout à fait normal que je m'adapte et que je rende la vie plus facile à ces parents.

LDE : Avez-vous dû vous adapter à la situation nouvelle ?

Dès que l'on a parlé des premiers cas de Covid 19 en France, j'ai tout de suite mis en place quelques règles. Mais je vais dire que cela ne me changeait pas vraiment parce que je le fais tous les ans en cas d'épidémie de gastro ou de grippe saisonnière. Mais les règles ont été un peu plus strictes :

Les parents ne rentrent plus dans la maison et me laissent leurs enfants à la porte, même si cela est un peu dur pour eux comme pour moi, mais ils ont très bien compris. J'ai demandé des chaussons pour les enfants et je les garde à la maison. Donc dès que les enfants arrivent, on se lave les mains et on met les chaussons. Je leur prends la température 2 fois dans la journée (et la mienne aussi d'ailleurs...) Nounou aussi comme ils disent.

Lorsque les enfants partent le soir, les parents frappent à la porte et attendent que j'habille leur petit derrière la porte. J'ouvre et les laisse partir. Les parents se tiennent à 2 mètres environ et nous ne communiquons que brièvement sur la journée de l'enfant. A moins d'un souci survenu dans la journée.

Pour moi les mesures sanitaires ne sont pas nouvelles, lorsque l'on a la responsabilité d'enfants, la propreté de la maison et le gel

hydroalcoolique sont quotidiens.

En ce moment cela est peut-être encore plus fréquent (poignée de porte et jouets lavés tous les jours).

Par contre quelques aménagements ont été mis en place avec le concours de ma famille. Mon mari qui travaille encore,

ne rentre plus le midi pour éviter le plus possible le contact avec les enfants que je garde. Il ne les approche plus. Ma fille qui est étudiante sur Amiens est restée confinée la-bas.



LDE : Comment les enfants réagissent-ils ?

Vu l'âge des enfants que je garde, je ne me suis pas étendue sur le sujet du virus. Mais toutes les nouvelles dispositions mises en place ont toujours été amenées avec humour et jeux (petits train pour aller laver les mains avec des savons différents, des nouvelles petites chaises dans l'entrée pour mettre les chaussons,...)

Le plus difficile je pense c'est de maintenir les barrières entre eux et moi : pas de câlin, plus de genoux. C'est très très dur et d'ailleurs je vais être franche je ne peux pas et je trouve que l'enfant ne comprendrait pas ce changement de comportement de la part de sa nounou.

LDE : Quelques conseils aux parents ?

Pour les petits conseils aux parents qui ont la chance d'être avec leurs enfants, je leur dirais que les enfants aiment créer. Donc ils faut les solliciter très souvent pour de l'aide : en pâtisserie ou pour la préparation des repas ou mettre la table... Ils aiment aider, ils sont fiers. Création en papier, carton, collage ... En plus pâques arrive. Si l'espace dans la maison le permet faire un jeu d'obstacle avec coussins, chaises ...

Ensuite ils aiment jouer donc leur demander à quels jeux ils veulent jouer et ne pas leur imposer votre jeu même si les règles sont un peu changées.

L'équipe du RAM de la CCVS continue à vous accompagner en télétravail. Pour toutes demandes d'aide dans vos démarches, n'hésitez pas à nous adresser un mail à ram@villes-soeurs.fr, nous vous recontacterons par mail ou téléphone.

Relais Assistants Maternels

Parents particuliers employeurs – Le calcul du salaire de votre assistante maternelle selon votre situation

Cas 1 : l'assistant maternel/ garde à domicile bénéficie d'un arrêt maladie.

Le salarié sera sous le régime des Indemnités Journalières à partir du début de la date de son arrêt de travail et ne bénéficiera pas du dispositif d'indemnisation exceptionnelle.

Avant cette date, la déclaration des heures travaillées à Pajemploi est à faire comme habituellement.

Cas 2 : l'enfant est malade avec certificat médical COVID.

Application de l'article 14 de la Convention Collective Nationale pendant 14 jours et au-delà, mise en œuvre du dispositif d'indemnisation exceptionnelle de façon à ne pas faire de rupture du contrat de travail.

Avant la date portée sur le certificat médical, la déclaration des heures travaillées à Pajemploi est à faire comme habituellement.

Cas 3 : l'enfant n'a pas été gardé (du fait de l'employeur ou de la salariée).

Face à cette crise sanitaire inédite, Pajemploi s'associe au message des pouvoirs publics en faveur de la solidarité nationale. En ce sens, Pajemploi invite les parents employeurs qui le peuvent à déclarer et à verser l'intégralité de la rémunération du mois de mars à leur salarié, (hors indemnités d'entretien pour les jours d'absence), même si les enfants n'ont pas été confiés à leur assistant maternel ou garde d'enfant à domicile.

Si les parents ne souhaitent pas avoir les heures non travaillées à leur charge, les pouvoirs publics et l'Urssaf mettent en place une mesure exceptionnelle d'accompagnement :

❶ Le parent employeur déclare et paye les heures réalisées par son salarié (à calculer et à déterminer avec les formules de calcul pour la déclaration au titre de la période d'emploi de mars).

<https://www.villes-soeurs.fr/app/uploads/cdc-villes-soeurs/2019/12/retrait-de-salaire-en-cas-dabsence-2019.pdf>

❷ S'agissant des heures prévues et non travaillées, il complète un formulaire d'indemnisation spécifique en indiquant le nombre d'heures correspondant.

<https://declaration-covid19-paje.urssaf.fr/formulaire/>

Pajemploi lui communique le montant de l'indemnisation à verser au salarié, qui sera égale à 80 % de sa rémunération nette habituelle. Cette indemnisation figurera sur la déclaration d'impôt sur les revenus et ne sera pas soumise à prélèvements sociaux.

❸ Le parent employeur sera remboursé du montant communiqué dans le formulaire d'indemnisation exceptionnelle. Ce montant ne sera pas éligible au crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile.

❹ Au-delà de cette indemnité, l'employeur peut faire le choix de verser un complément de rémunération à sa charge pour garantir le maintien complet de la rémunération nette de son salarié.

Attention

Les parents employeurs qui feront le choix de déclarer et de rémunérer l'intégralité du salaire mensualisé de leur assistant maternel agréé/ l'intégralité des heures prévues en mars de leur Garde à domicile, bénéficieront de la totalité du montant du Complément mode de garde (CMG) versé par la CAF.

Pour les parents employeurs qui feront de choix de recourir au dispositif d'indemnisation exceptionnel, le CMG sera calculé uniquement sur les heures réellement effectuées déclarées sur leur compte Pajemploi.

Le lien permettant d'accéder au formulaire d'indemnisation exceptionnelle pour déclarer les heures prévues et non travaillées sera disponible une fois la déclaration du mois de mars enregistrée.

Une brochure tutoriel et un exemple sont à votre disposition sur le site Pajemploi pour vous aider à déterminer le salaire à indiquer dans votre déclaration initiale et les informations à saisir dans le formulaire d'indemnisation exceptionnelle.

Nous vous invitons à consulter régulièrement les actualités publiées sur le site Pajemploi.

<https://www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/cms/sites/pajewebinfo/services/actualite--coronavirus-310320.html>

Développement économique

Vous êtes chef d'entreprise à la tête d'un groupe, d'une PME ou d'une très petite entreprise ou auto-entrepreneur et vous vous posez de nombreuses questions pour sauver votre activité :

Report d'échéances fiscales et / ou sociales, chômage partiel, gel des factures d'eau, gaz, électricité, dispositif de garantie des prêts pour « soulager » votre trésorerie, garanties bancaires BPI, chômage partiel, fonds de solidarité, ce

sont autant de mesures accessibles qui ont été mises en place pour vous aider à combattre les effets du Covid19.

Mais comment faire pour vous y retrouver ?

Nous vous proposons ci-dessous une liste de liens très utiles où vous pourrez trouver tous les dispositifs mis en place, la documentation, les formulaires, etc.

Gouvernement

Informations générales, attestations...
<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Ministère de l'Economie et des Finances

Mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises
<https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>

BPI France - 09.69.31.02.40

Mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises
<https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/>

Banque de France

Médiation du crédit
<https://mediateur-credit.banque-france.fr/>

Pour les demandes locales, pour vous qui êtes situés sur le territoire de la communauté de communes des Villes Sœurs (côté Normandie ou Hauts de France), la plateforme mise en place par l'Etat, la Région, la CCI et la CMA : <https://hautsdefrance.cci.fr/actualites/covid-19/>

N° Vert 03 59 75 01 00

covid19@littoralhautsdefrance.cci.fr

et également pour les Normands, le site ADN

<https://adnormandie.fr/covid-19-consulter-guide-mesures-informations-contacts/>

URSSAF

Déclaration, paiement des cotisations
<https://www.urssaf.fr/portail/home.html>

Ministère de l'Action et des Comptes Publics

Paiement des impôts, demandes de reports
<https://www.impots.gouv.fr/portail/>

DIRECCTE

Emploi
<http://direccte.gouv.fr/>

Gouvernement

Chômage partiel
<https://activitepartielle.emploi.gouv.fr/apart/>

Bien entendu, d'autres services sont à votre disposition pour vous accompagner.

Pendant toute la période de confinement, Brigitte VAAST reste à votre écoute pour vous aiguiller au mieux vers ceux qui pourront vous apporter conseils et solutions.
Pour toute précision : bvaast@villes-soeurs.fr

La Lettre de l'Entente est éditée par la Communauté de Communes des Villes Sœurs
ISSN 2269 - 4102

Directeur de la publication : Alain Brière

Conception, rédaction, mise en page : Jean-Pierre Vaneck avec les services de la CCVS.

Enfance Jeunesse

Accueil de loisirs sans hébergement

(Tilleuls, Calamel, Chantereine, Jaurès, Pastel et Hêtraie)

Respectant les consignes de l'Etat dans le cadre de l'urgence sanitaire, la Communauté de Communes des Villes Sœurs n'est pas autorisée à organiser les Accueils de Loisirs Sans Hébergement durant la période des vacances scolaires de printemps (du mardi 14 au vendredi 24 avril).

La communauté de communes assurera la continuité des dispositifs mis en place par certaines communes pour l'accueil des personnels soignants et déclarés prioritaires, dans la limite de ses possibilités matérielles.

Pour plus de précisions, vous pouvez contacter **le service Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes des Villes Sœurs** par mail alsh@villes-soeurs.fr ou par téléphone 02 27 28 03 92.

BAFA - BAFD

Au vu des dernières consignes gouvernementales, les sessions Bafa et Bafd sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Elles seront reportées à l'été dans la mesure du possible.

Nous vous invitons dès à présent à vous tourner vers l'organisme de formation choisi afin de réserver une nouvelle date.

Pour celles et ceux qui avaient fait une demande de bourse, merci de nous faire connaître ces nouvelles dates afin de mettre en place l'attestation de prise en charge correspondante sur alsh@villes-soeurs.fr.

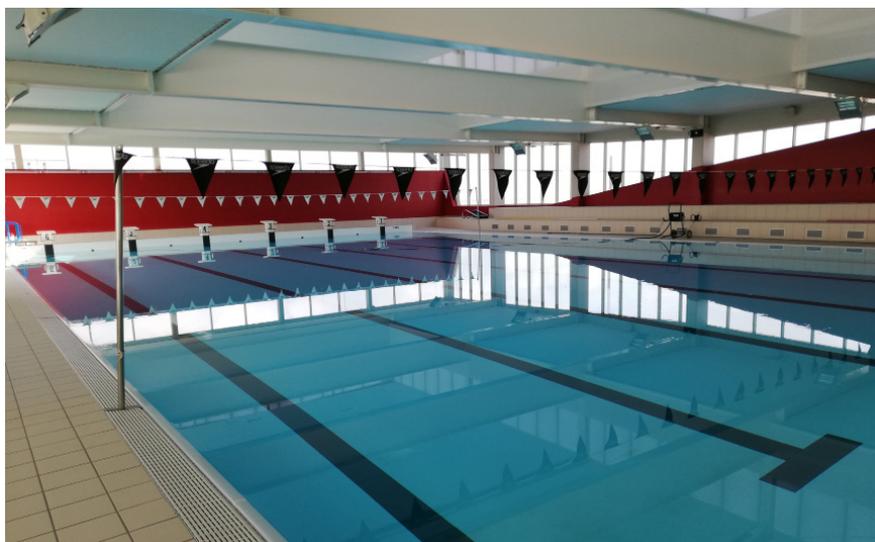
Centre aquatique

Dès le 13 mars, en concertation avec la direction du centre aquatique, la Communauté de Communes décidait la fermeture du centre aquatique O2 Falaises pour lutter contre la propagation du Corona Virus, devançant ainsi de quelques heures la décision du gouvernement de fermer tous les lieux pouvant accueillir du public. Depuis l'ensemble des espaces sont déserts et seuls la direction du centre, le responsable de l'entretien pour le compte de la

société Dalkia et les services de la Communauté de Communes effectuent des visites de contrôle afin que l'établissement soit prêt lorsqu'il sera autorisé à rouvrir ses portes. La température des bassins et des espaces a été ramenée à 20 degrés pour limiter les charges financières énergétiques ; Sur sa page facebook, le centre aquatique dispense régulièrement de précieux conseils pour se maintenir en forme durant la période de confinement.



Le directeur du centre aquatique effectue des visites de contrôle fréquentes



Enfance Jeunesse - LIENS UTILES

En cette période de confinement, il n'est pas toujours facile d'occuper les enfants, petits ou grands. Nos coordinateurs du service enfance-jeunesse se sont penchés sur les ressources internet et vous proposent quelques liens bien utiles.

Activités

<https://www.anyssa.org/classesdesgnomes/art-a-la-maison-detourner-les-objets-du-quotidien-a-la-maniere-de-domenic-bahmann/>

<https://apprendre-reviser-memoriser.fr/livres-pour-enfants-a-telecharger-gratuitement/>

<https://www.trucsetbricolages.com/brico-enfant/35-jeux-a-fabriquer-pour-amuser-les-enfants-pendant-la-periode-de-confinement>

<http://krokotak.com/>

<https://dessinemoiunehistoire.net/coloriage-artiste-peintre/?fbclid=IwAR3WVIPS8LsdKSeXZwGb-kaPsNmTtbvSLAmoSWq4wi9yTq2ovj7Fm9gCeSFO> coloriage d'artistes et jeux à imprimer

https://www.youtube.com/playlist?list=PLIC-to3Nwp1oeZ5lwH_NEwxwv4YoJYwG3m

<https://www.youtube.com/playlist?list=PLIC-to3Nwp1ocMIOH081dLlfseMeeyjec> d'autres tutos à faire soi même

Cuisine

https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=1550252198460970&id=590343221118544 quelques recettes adaptées et expliquées simplement pour les enfants, avec l'aide d'un parent pour certaines étapes comme cuisson et électroménager

<https://www.demotivateur.fr/article/15-recettes-facile-a-faire-avec-des-enfants-confinement-19104>

Dessin

<https://www.facebook.com/toufik.benbouchta/videos/3093317914012804/> tuto pour apprendre à dessiner avec ses mains sur FB

<https://www.trucsetbricolages.com/bricolages/ne-depensez-plus-jamais-un-rond-en-peinture-pour-les-enfants-vous-pouvez-faire-la-votre-avec-3-ingredients-maison?ref=caro> fabriquer sa propre peinture

Jeux

<https://fr.asmodee.com/fr/news/2020/3/27/pack-jeux/> jeux à télécharger et imprimer

<https://www.doctissimo.fr/famille/activites-enfants/activites-defouler-enfants-confinement> des jeux simples à faire en famille

Instructif

<https://www.hellomaestro.fr/> le site de la série «Il était une fois», des espaces gratuits et d'autres payants mais des jeux accessibles

https://twitter.com/gourmaud_jamy/status/1246485370784681986 ou <https://www.youtube.com/channel/UCG9G2dyRv04FDSH1FSyUL-Bg> Jamy Gourmaud

<http://lutinbazar.fr/un-defi-par-jour/> défis, idée d'une instit pour continuer la classe à la maison

<https://www.plusdebonsplans.com/cahier-vacances-gratuit-pour-enfant.html> des cahiers de vacances à télécharger

Sport

<https://www.teteamodeler.com/activit%C3%A9s/confinement/TOP-10-des-videos-pour-faire-du-sport-a-la-maison-avec-les-enfants>

<https://sinstruireautrement.fr/sport-avec-les-enfants-confinement/> idées sports et activités physiques

<https://m.facebook.com/Coach.Sportif.Ownsport> coach gratuit sur FB de 18h à 19h

<https://youtu.be/FcP15TR51Jl> petite vidéo youtube pour idées sportives soft

https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=2926351200764597&id=133674556698956 pour plus grands ou adultes mais des idées à prendre pour des jeux entre parents et petits

https://conseilsport.decathlon.fr/conseils/sport-la-maison-detournez-votre-interieur-pour-faire-des-exercices-faciles-tp_49861#1

Autres

<https://www.labophilo.fr/2020/03/18/les-p-tits-philosophes-dessins-anim%C3%A9s-gratuits-pour-r%C3%A9fl%C3%A9chir-avec-les-maternelles/?fbclid=IwAR0yIDG9gcEUUEm60ND687JMr-lORoV7C9ey5Uj8QPgwJQj2GL4ywlqivrgc> quelques dessins animés pour réfléchir avec les parents

Réseau des bibliothèques

Les bibliothèques du territoire, comme toutes les bibliothèques françaises, doivent garder porte close jusqu'à ce que les mesures de confinement soient levées ou assouplies.

Les Français sont appelés à rester chez eux pour se protéger et protéger les autres.

Même le Président de la République a notamment recommandé de profiter de ce temps pour se consacrer à la lecture.



En cette période de fermeture des bibliothèques et des librairies, le premier réflexe de tout lecteur sera de se replonger dans sa bibliothèque personnelle. Chacun s'y prendra à sa manière :

- Picorer un livre au hasard, le feuilleter, se remémorer pourquoi on l'a acheté, à quel souvenir il se rattache, qui nous l'a offert...

- Lire quelques pages ou simplement regarder les images ;

- Rafranchir ses connaissances sur un sujet qui nous passionne ;

- Se replonger dans une histoire qu'on a aimée, ou au contraire relire un livre qu'on n'a pas aimé pour voir si on a changé d'avis...

Afin que lire rime avec plaisir, n'oubliez pas :

« Les droits imprescriptibles du lecteur »

1. Le droit de ne pas lire
2. Le droit de sauter des pages
3. Le droit de ne pas finir un livre
4. Le droit de relire
5. Le droit de lire n'importe quoi
6. Le droit au bovarysme (maladie textuellement transmissible)
7. Le droit de lire n'importe où [ndlr : en ce moment, n'importe où... chez soi]
8. Le droit de grapiller
9. Le droit de lire à haute voix
10. Le droit de nous taire.

Ces 10 droits se résument en 1 seul devoir : ne vous moquez jamais de ceux qui ne lisent pas, si vous voulez qu'ils lisent un jour. » Daniel Pennac, « Comme un roman », Gallimard, 1992.

La lecture est le plus souvent une pratique individuelle, mais elle peut aussi se partager dans un esprit de générosité et de solidarité :

- Discutez de vos lectures avec votre famille, et même avec vos amis (sur les réseaux sociaux, par mail ou par téléphone...)

- Mettez des livres entre les mains des enfants dès le plus jeune âge, même les bébés !

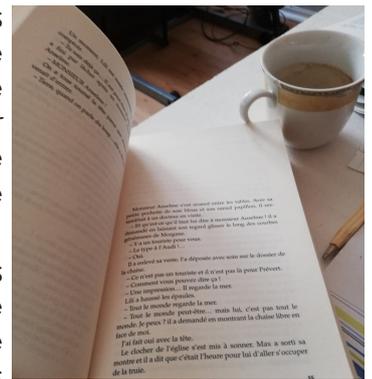
- Lisez des histoires à ceux qui ne peuvent pas lire seuls...

- Ecoutez des histoires si vous ne pouvez pas en lire vous-même.

Bien entendu, le risque est de développer une certaine addiction, entraînant :

- L'envie de découvrir toujours plus de livres ;
- L'envie de prêter ou d'échanger des livres avec sa famille ou ses amis ;
- L'envie de courir dans la librairie ou la bibliothèque la plus proche...

Bien sûr tout cela ne sera possible qu'une fois le confinement terminé.



Mais pas de panique ! Nous avons pensé à vous !

Rendez-vous sur le site internet du Réseau des Bibliothèques ou sur notre page Facebook « Réseau des Bibliothèques des Villes Sœurs ».

Durant le confinement, les bibliothécaires vous proposent une sélection de ressources gratuites en ligne, régulièrement mise à jour au fil de leurs découvertes : romans, bandes dessinées, sites internet, activités diverses, expositions virtuelles, musique, livres audio, histoires lues à voix haute pour tous les âges...

De quoi vous faire patienter en attendant la réouverture !

<https://bibliotheques.villes-soeurs.fr>

FB : Réseau des Bibliothèques des Villes Sœurs

Urbanisme

En cette période de confinement pour bon nombre d'entre nous, certains ont décidé d'en profiter pour faire des projets d'aménagement, de rénovation, d'agrandissement. Le service urbanisme de la communauté de communes ne peut plus recevoir mais il reste à votre écoute et vous pouvez le contacter et l'interroger par mail à urbanisme@villes-soeurs.fr

Nous profitons de cette Lettre de l'Entente pour vous rappeler quelles demandes vous devez effectuer auprès de votre commune qui les transmettra ensuite pour instruction au service urbanisme de la Communauté de Communes. Et c'est à l'issue de cette instruction que le maire de votre commune validera ou non votre demande.

Déclaration préalable :

Couverture - Fenêtre de toit, panneau photovoltaïque sans création de surface - Antenne parabolique ou climatiseur - Abri de jardin (entre 5 et 20m²) - Piscine (bassin non couvert compris entre 10 m² et 99m²) - Clôture -Ravalement ou isolation par l'extérieur - Menuiseries extérieures - Percement de fenêtre - Véranda, extension, garage, changement ou transformation de garage en habitation, aménagement de comble avec création de surface (inférieur à 40 m² dans les communes relevant d'un Plan Local d'Urbanisme, inférieur à 20 m² pour les communes relevant du Règlement National d'Urbanisme)

Permis de construire

Abri de jardin (supérieur à 20 m²) - Piscine (supérieure à 100 m² ou couverte d'une hauteur supérieure à 1m80) - Construction d'une maison - Changement de destination, travaux de modification de façade ou de structure porteuse du bâtiment) - Véranda, extension, garage, changement ou transformation de garage en habitation, aménagement de comble avec création de surface (supérieur à 40 m² dans les communes relevant d'un Plan Local d'Urbanisme, supérieur à 20 m² pour les communes relevant du Règlement National d'Urbanisme)

PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE
Liberté Égalité Fraternité

ARRÊTONS LES VIOLENCES

17 Victime ou témoin de violences conjugales, en cas d'urgence composez le 17

3919 Pour une aide ou un conseil gratuit et anonyme

114 Pour demander de l'aide en urgence par SMS (période de confinement)

[arretauslesviolences.gouv.fr](https://www.arretauslesviolences.gouv.fr)

Un tchat pour dialoguer en direct avec les forces de l'ordre

Ici nous pouvons vous aider

Protection des aînés et personnes vulnérables
en période de COVID-19

En cas d'urgence : 17 ou 112

Opération tranquillité seniors
Vous vivez seul(e)s? Vous êtes âgé(e)s
N'hésitez pas à vous signaler à la gendarmerie pour bénéficier de l'opération tranquillité seniors : des gendarmes pourront vous contacter par téléphone et vous donner des conseils de prévention.

Le confinement accentue les menaces : Ayez les bons réflexes

- Restez chez vous mais gardez le contact avec votre famille et les personnes de confiance
- Signalez vous auprès de votre maire
- Soyez vigilant par rapport aux appels malveillants ou mails frauduleux : ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires
- N'ouvrez pas la porte et ne laissez personne s'introduire chez vous

Si vous devez sortir

- Prenez votre attestation de déplacement, vos papiers d'identité et privilégiez les créneaux réservés dans les commerces.
- Attention aux faux gendarmes ! On n'exigera jamais de vous un paiement immédiat, par espèces ou CB, sous peine d'une majoration ultérieure du montant.

AU QUOTIDIEN, SUIVEZ LA GENDARMERIE SUR
[f](#) [t](#) [i](#) [i](#) [n](#) [y](#) [t](#) [GENDInfo.fr](#)

Informations

En cette période de crise sanitaire d'une telle gravité, la gestion des déchets fait partie des nombreux sujets qui préoccupent les habitants de nos villes et villages.

La communauté de communes a dû prendre des mesures pour participer à la lutte contre la propagation du Covid19. Les déchèteries sont ainsi fermées au grand public et n'ouvrent qu'à des heures très réduites (du lundi au vendredi 14h - 17h pour les entreprises et artisans et pour les services techniques des communes.

La collecte des déchets ménagers est maintenue aux jours et heures habituels (sauf pour les jours fériés*) et les conteneurs de tri sélectif restent accessibles.



* Jours fériés : modifications dans la collecte des déchets ménagers

Attention, quelques modifications vont être apportées dans la collecte des déchets ménagers à l'occasion des jours fériés de ce printemps 2020.

Vendredis 1er et 8 mai

Les collectes auront lieu normalement à Mers-Les-Bains. Les collectes seront décalées au samedi matin pour Eu, Gamaches, Longroy, St Pierre en Val, le Mesnil-Réaume, Monchy-sur-Eu.

Jeudi 21 mai

La collecte sera effectuée normalement au Tréport. Les collectes seront décalées au vendredi 22 mai pour Dargnies (déchets verts), Eu, Ponts-et-Marais, Etalondes et St Rémy Boscrocourt.



Déchets et compostage

Pour les personnes qui disposent d'un terrain, d'un jardin, d'une pelouse, une partie de la solution du traitement des déchets peut être le compostage.

Le compostage est un processus naturel de décomposition des matières organiques (feuilles, herbes, épluchures...) par des micro-organismes du sol (bactéries, champignons, vers...).

Composter permet de :

- Produire un amendement organique pour le jardin et le potager.
- Limiter les déplacements en déchetterie, le remplissage des sacs de collecte de déchets verts et la mise en fagot des branchages.
- Diminuer la quantité des déchets collectés et traités.



Quels déchets pouvez-vous mettre dans votre composteur ?

Déchets ménagers

Épluchures de fruits
Épluchures de légumes
Thé en vrac
Pain
Fromages
Fleurs fanées
Marc de café et filtres
Plantes vertes.

Déchets naturels

Tontes de gazon
Paille
Fleurs fanées ou coupées
Déchets ordinaires du potager, du verger, du jardin
Feuilles mortes
Végétaux aquatiques.

A éviter

- Déchets carnés (viandes, poissons...) Un apport trop important risque d'attirer les animaux et de générer de mauvaises odeurs.
- Os et les coquilles de mollusques Cela ne nuira pas à la qualité du compost mais ces déchets ne se dégraderont pas avec le temps.
- Épluchures d'agrumes cela ne nuira pas au compost mais leur décomposition est très lente.
- La litière pour animaux Si les animaux sont en bonne santé et régulièrement vermifugés, les risques de contamination sont moindres mais ils existent.

Vous pouvez télécharger le guide complet du compost sur <https://www.villes-soeurs.fr/app/uploads/cdc-villes-soeurs/2020/03/guide-jardinage.pdf>

Fibre optique

En cette période de confinement, certains travaux pour poursuivre le déploiement de la fibre se poursuivent. Pour les mmeubles qui sont déjà fibrés, il arrive quelquefois qu'une panne ou qu'un dysfonctionnement survienne. Dans ces cas-là, comme c'était le cas pour le réseau traditionnel, c'est à votre fournisseur d'accès qu'il faut vous adresser pour signaler cette panne et c'est lui qui déclenchera l'intervention de ses équipes ou des sociétés habilitées à vérifier et si cela est nécessaire à réparer le réseau.

Si vous n'êtes pas encore raccordé à la fibre vous pouvez mettre à profit cette période pour vérifier votre éligibilité soit sur le site de [Covage](#) soit sur le site de votre fournisseur d'accès actuel. Si vous apparaissez éligible sur le site de Covage et non éligible sur le site de votre fournisseur d'accès, cela signifie que ce dernier n'a pas encore rejoint le réseau fibre qui irrigue notre région et qui a été déployé par Somme Numérique

Deux solutions s'offrent alors à vous, soit patienter, soit changer de fournisseur d'accès et faire appel à l'un de ceux qui sont déjà présents sur notre réseau. Vous trouverez leurs coordonnées sur le site <https://www.covage.com/>.

Informations

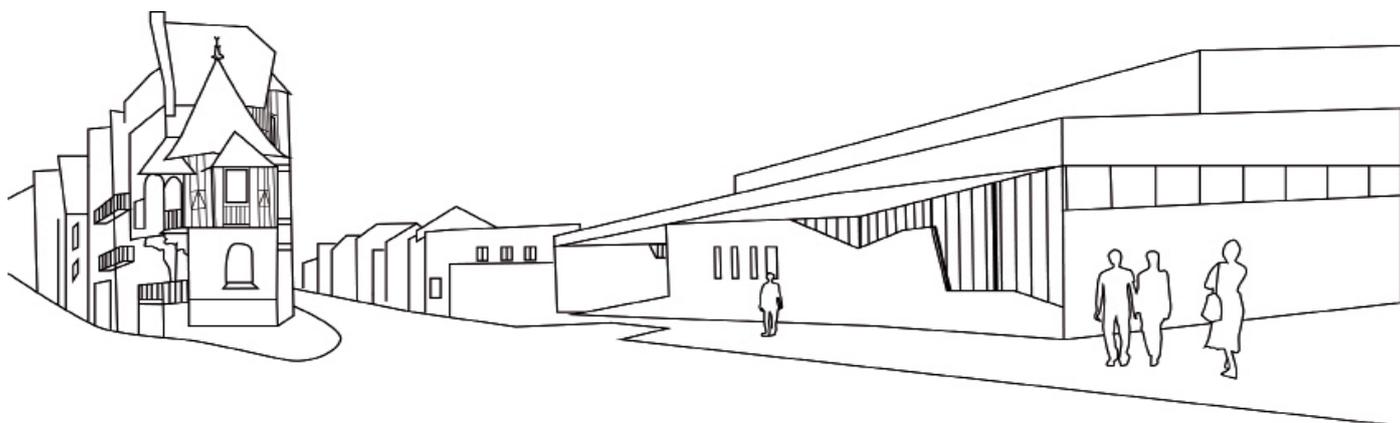
<https://www.destination-letreport-mers.fr>

Le site de l'office de tourisme Destination Le Tréport - Mers est en cours de finalisation. Vous y trouverez plein d'idées de visites, de découverte et d'activités. Toute l'équipe de l'office de tourisme épaulée techniquement par l'animatrice numérique du territoire, vous y confient leurs coups de cœurs et bons plans pour que les visiteurs profitent au mieux de la Destination.

Concernant le déconfinement à venir, les informations communiquées prévoient moins d'étrangers pour cette année, des besoins de réassurance en matière sanitaire que nous aurons tous à prendre en compte. L'introduction à notre Destination sur le site internet sera d'autant plus d'actualités dans ce contexte «une Destination remplie d'émotions.

Pour un long week-end d'escapade comme pour un séjour de vacances, Le Tréport-Mers est une destination plaisir si proche qu'elle peut s'improviser toute l'année». Toute l'équipe de l'OT travaille sur les missions de Back office. Concernant le service Groupe, il est mobilisé sur la question des annulations, avoirs et reports des visites de mars à mi septembre comme le prévoit l'ordonnance du 25 mars dernier.

Concernant les professionnels du tourisme, nous mettons à jour les ressources liées au covid 19 sur l'espace pro du site web de l'office de tourisme <https://www.destination-letreport-mers.fr/espace-pro/acteurs-et-professionnels-du-tourisme/> notamment les informations nationales mais également régionales concernant nos 2 régions. Voir aussi notre rubrique développement économique en page 5.



Retrouvez d'autres coloriages dans le cahier que vous pouvez télécharger sur le site <https://www.destination-letreport-mers.fr/pratique/informations-pratiques/nos-brochures/>